



République Française

Département de la Seine-Maritime

COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal
du 25 novembre 2024

Délibération N°6 du 25 novembre 2024

Date de convocation **Etaients présents : (16)**
19.11.24

Maryline Fournier, Maire
Michel Ménager, Christine Delcroix, Carole Dufils, Dominique Paul, Serge
Planchon, adjoints,
Pascal Ancelot, Olivier Artur, Benoit Boudet, Emmanuelle Duplessis Yaha,
Patrick Jouen, Céline Obin, Véronique Obin, Isabelle Poulain, Gérard Sadé,
Guy Sénécal.

Nombre d'élus :
En exercice : 23
Présents : 16
Votants : 20

Etaients Excusés : (7)

Philippe Gautrot, Anne Lise Grippon, Mickael Lefebvre, Julien Ménard ayant
donné délégation à Isabelle Poulain, Isabelle Normand ayant donné
délégation à Maryline Fournier, Rachida Slamani ayant donné délégation à
Olivier Artur, Arlette Vivet ayant donné délégation à Patrick Jouen.

Secrétaire de séance : Serge Planchon

FSMPPMA

Convention d'occupation

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Michel Ménager, Adjoint au Maire

informe que la convention concédant le droit de pêche sur les berges et étangs appartenant
à la commune expire le 31 décembre 2024 et qu'il importe de la renouveler avant le 08 mars
2025, date d'ouverture de la pêche.

Entendu l'exposé ci-dessus, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- d'autoriser le maire à concéder le droit de pêche sur lesdits berges et étangs.
- d'autoriser le maire à signer à signer la convention dont le texte est annexé à la présente
délibération et à laquelle est joint un plan cadastral où sont précisés les parcours de berges et
les surfaces d'étangs objets de la concession.

Le secrétaire de séance
Serge Planchon

Pour extrait conforme
Maryline Fournier, Maire

Signé par : MARYLINE FOURNIER

Date : 29/11/2024

Séance (Qualité : Maire) : 2024 - Page 1 sur 1

